



PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Groupe de travail - Commission Culture Schéma de développement culturel - Subventions 2011 Vendredi 18 février 2011 - Mairie de Doudeville

La Commission Culture du Pays Plateau de Caux Maritime s'est réunie le vendredi 18 février 2011 à 14h00 à Doudeville sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU et de M. Jérôme LHEUREUX afin de que les élus valident le schéma et priorisent les actions à mettre en œuvre pour le développement culturel du territoire.

Présents

- M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, Président du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin, Maire d'Anvéville
- M. Jérôme LHEUREUX, Vice-Président en charge de la culture au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Président de la Communauté de Communes Entre Mer et Lin, Maire de La Gaillarde
- Mme Marie NOUVIAN, Maire de Saint-Laurent-en-Caux, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Claude MOZZICONACCI, Maire de Saint-Marie-des-Champs, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Hubert ROUSSEL, Maire de Gonzeville, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Didier TERRIER, Maire d'Allouville - Bellefosse, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Guillaume MATHON, Directeur du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- Mlle Julie HENNART, Agent de Développement Culturel du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

Absents

- M. Mario DEMAZIERES, Maire de Saint-Clair-sur-les-Monts, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- Mme Dominique CHAUVEL, Vice-Présidente à la Culture au Département de Seine-Maritime, Maire de Sotteville sur Mer, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Paul MENARD, Maire de Anglesqueville la Bras Long, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime.

Excusés

- Mme Sylvie HOUZARD, Maire de Vittefleury, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Émile Canu, Maire d'Yvetot, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

Le Président du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Jean-Nicolas ROUSSEAU, introduit cette réunion en précisant qu'elle a pour but de présenter les orientations, objectifs et axes de développement mais également de définir des actions prioritaires à développer pour le Pays en matière de développement culturel. En effet, il convient, pour la commission culture de hiérarchiser en fonction des urgences techniques et financières.

Après cette introduction, le Président donne la parole à Mlle Julie HENNART pour présenter le schéma culturel. Après avoir exposé la méthode de travail effectué depuis le comité de pilotage du 9 décembre 2010, Mlle Julie HENNART rappelle les objectifs du diagnostic culturel, pose les conditions de mises en œuvre pour le développement culturel du territoire et explique les grands enjeux du schéma qui font suite au diagnostic et aux débats qui ont eu lieu en tables rondes :

- Structurer, accompagner et valoriser la vie culturelle
- Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mise en réseau, partenariats et professionnalisation

Par la suite sont présentés les orientations, objectifs stratégiques et axes de développement :

- **Orientation I : Valoriser la diversité culturelle, reconnaître et promouvoir l'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles**
 - ✓ Objectif 1 : Connaître, partager et valoriser l'activité artistique et culturelle du territoire
 - a. axe 1 | communiquer sur l'existant sur et au delà du territoire
 - b. axe 2 | informer et former
 - ✓ objectif 2 : sensibiliser, transmettre et donner envie à la population de participer aux activités culturelles et artistiques
 - a. axe 3 | promouvoir des actions artistiques pour les scolaires
 - b. axe 4 | sensibiliser au cadre de vie et promouvoir l'identité du territoire comme facteur de lien social et d'intégration des nouvelles populations
 - c. axe 5 | susciter la curiosité de la population pour les activités culturelles
 - ✓ Objectif 3 : Organiser la mobilité des œuvres et des publics
 - a. axe 6 | faciliter l'itinérance des activités culturelles : la décentralisation culturelle
 - b. axe 7 | favoriser la mobilité de la population et intégrer l'accès à la culture dans les questions liées aux problèmes des transports (déplacements transversaux, transports à la demande...)
- **Orientation II : Accompagner des stratégies culturelles sur le territoire et favoriser une dynamique de coopération entre les acteurs et les élus**
 - ✓ Objectif 4 : Le partage des ressources et la mutualisation des moyens
 - a. axe 8 | identifier les lieux et le matériel ressource pour optimiser leurs usages et les compléter avec un parc de matériel pour les acteurs du pays
 - b. axe 9 | partager et consolider l'emploi dans le milieu culturel avec le temps partage
 - ✓ Objectif 5 : Définir des objectifs communs
 - a. axe 10 | coopérer autour de thèmes fédérateurs
 - b. axe 11 | organiser la rencontre et le travail avec les acteurs culturels du territoire et les partenaires potentiels (élus, structures et acteurs culturels, services des collectivités locales, éducation nationale...)
- **Orientation III : Ouvrir le territoire et les activités culturelles**
 - ✓ Objectif 6 : Favoriser la découverte de nouvelles pratiques culturelles et artistiques
 - a. axe 12 | coopérer avec les structures professionnelles extérieures
 - b. axe 13 | contribuer à la mise en place d'opérations culturelles innovantes et originales sur l'ensemble du pays.
 - ✓ Objectif 7 : Développer la présence artistique et culturelle sur le territoire
 - a. axe 14 | une offre d'équipements culturels de qualité et de proximité
 - b. axe 15 | politique d'accueil d'artistes, le principe de résidences artistiques partagées

Remarques

La communication (axe 1), est jugée importante par la commission culture afin de valoriser et de faire connaître à l'ensemble de la population la pluralité et diversité qui existe sur le Pays. Afin de communiquer au mieux, le Pays pourrait mettre en place un fil rouge (thème conducteur) pour une année et en assurer la communication. Ainsi, différentes structures, publics ou privés, pourrait bénéficier d'un dynamisme local et d'une communication globale en s'appuyant sur un plan de communication à l'année. Mlle Julie HENNART explique une condition sine qua none pour cette action. En effet, il serait alors nécessaire de travailler très en amont sur cette action afin que le Pays ait les informations nécessaires pour établir un plan de communication à l'année. M. Didier TERRIER illustre cette condition en donnant l'exemple de la ComCom de la Région d'Yvetot qui travaille avec un an et demi d'avance sur leur programmation culturelle. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les associations qui travaillent que très rarement avec autant d'avance car, l'organisation de leurs actions s'appuie sur le travail de bénévoles et non de professionnels. Par ailleurs, M. Jérôme LHEUREUX, démontre, avec l'exemple du Festival de Lin et de l'Aiguille, qu'un programme élaboré en amont, permet de le faire communiquer via des circuits de diffusion indirect comme dans des salons à l'échelle nationale.

Mlle Julie HENNART explique que cette partie du schéma permet véritablement de comprendre chaque orientation dans sa globalité mais pour qu'elles soient les mieux comprises, elles ont été traduites en action concrètes, en se basant sur les potentialités et les manques du territoire. Ainsi, la partie 5 du schéma permet de mieux comprendre les actions à réalisées, par thématiques. Cette partie, illustrée en tableau, est à destination des acteurs publics et privés du territoire mais ne constitue pas la stratégie culturelle à l'échelle du territoire. C'est pourquoi, Mlle Julie HENNART continue la présentation du schéma en évoquant le plan opérationnel qui permet d'avoir une vision synthétique du programme d'actions à mettre en place et de prioriser les actions.

Sur les actions à mettre en place, peu de remarques sont apportées. Il est cependant observé par M. Guillaume MATHON qu'il serait plus judicieux d'employer l'expression « en interne » à la place de « néant » pour l'estimation budgétaire. En effet, même si la réalisation de l'action en elle-même n'a pas de coût, l'élaboration en a un : le salaire d'un chargé de mission.

Pour résumer, les actions jugées prioritaires par la commission culture concernent en grand nombre la communication, l'information, la professionnalisation, la mise en réseau, le travail avec les scolaires, le patrimoine, le développement des enseignements artistiques et la lecture publique. Ces priorités ont été données sur la base des grandes lacunes qui existent sur le territoire, des volontés locales et sur les possibilités de financement. Pour plus de précisions sur les priorités qui ont été donnés, il convient de se rapporter au diaporama qui a été diffusé. De plus, il est proposé dans ce diaporama une fiche action pour le recrutement d'un chargé de mission afin de mettre en place les actions ayant été jugées prioritaires. Cette fiche action est à actualisée suite aux priorités qui ont été donnés.

Pour clore ce groupe de travail, M. Claude MOZZICONACCI demande à ce que des rectifications soient effectuées dans le schéma car il existe des redondances importantes. Par ailleurs, Mlle Julie HENNART annonce qu'elle a donné sa démission et qu'elle quittera le Pays le 18 mars 2011. De ce fait, M. Guillaume MATHON précise que le comité de pilotage avec la Région et le Département ne pourra pas avoir lieu et, ainsi, le schéma leur sera envoyé afin qu'il soit validé avant d'être envoyé aux Communautés de Communes. Pour la continuité du schéma, le directeur précise que la décision sera prise en bureau.

Suite à ce groupe de travail, un point est apporté sur les demandes de subvention 2011. Le programme du Fil du Lin et sa communication apparaissent pertinent suite à la demande effectuée en décembre 2010 par le Pays (visite technique d'une usine sur Baons le Comte et communication commune plus accrue). Ainsi, il sera proposé en Conseil Syndical du mois d'avril d'accorder une subvention de 7000€ pour le fil du Lin (budget total du programme : 9830,00€). Concernant Les Amis de Bourvil (budget total de 20450,00€) et Rencontres sur le Plateau (budget total de 30500,00€), il est proposé que le Conseil Syndical accorde une subvention de 2000€ à chacune de ces associations. Cependant, la commission culture souhaite que la subvention soit accordée aux Amis de Bourvil sous réserve d'un programme plus détaillée du Festival du Film. D'autre part, l'association Ciné-Objectifs sollicite une subvention pour l'acquisition de matériel de projection itinérant afin de mettre en place dans des communes du Pays Plateau de Caux Maritime et au-delà 12 séances de cinéma itinérant (à la demande des communes et associations). Cette action ne rentre pas concrètement dans le cadre de la délibération pour l'attribution d'une subvention pour la promotion du territoire car la demande formulée ne concerne pas un projet événementiel mais une aide au fonctionnement pour l'acquisition de matériel (le budget pour la diffusion de 12 séances à Veules les Roses et sur le territoire est équilibré sans aucune subvention). C'est pourquoi, il sera proposé à Ciné-Objectifs d'inscrire leur projet (fonctionnement et investissement) dans une fiche-action pour la clause de revoyure du contrat de Pays 2011-2013.